



START-UP WEEK-END 2024

REGLEMENT DE CANDIDATURE ET PARTICIPATION

1. Contexte

La Fabrique à entreprendre du Grand Sénonais est un dispositif d'accompagnement à la création d'entreprise, porté par l'Agglomération du Grand Sénonais et financé par BPI France Création, la Région Bourgogne Franche Comté et l'agglomération du Grand Sénonais.

Chaque année, la Fabrique à entreprendre propose, le temps d'un week-end, un événement d'intelligence collective pour booster les projets de création d'entreprises différentes, originales, innovantes, ...

Cet événement s'adresse à tous les porteurs de projets. Que vous ayez un projet très précis à concrétiser ou que votre projet ne soit qu'une idée ; que vous soyez étudiants, demandeurs d'emploi, salariés ou créateurs d'entreprises ; l'important est que vous vouliez faire avancer voire décoller votre projet.

2. Critères d'éligibilité et des candidats

Pour répondre à cet appel à candidature, les porteurs de projet doivent avoir une idée de création, un projet à réfléchir.

Il ne peut s'agir d'une entreprise existante, déjà immatriculée.

Tous les domaines d'activités sont acceptés.

Pour être sélectionné, le candidat doit remplir le dossier de candidature et le transmettre avant le 07 mai 2024 à 12 heures (midi) par mail à l'adresse fabriqueaentreprendre@grand-senonais.fr.

La candidature sera étudiée par la Fabrique à entreprendre, Initiative 89 et BGE, co-organisateurs de ce start-up week-end. Seront considérés comme différenciants les critères suivants :

- Originalité de l'activité
- Motivation et engagement du porteur de projet
- Etat d'avancement

A l'issue de l'analyse des candidatures, les réponses seront données aux candidats **le vendredi 24 mai lors de la soirée de lancement du Start-up week-end.**



3. Les autres participants

Un candidat sélectionné se verra attribué une équipe pour travailler avec lui pendant toute la durée du start-up week-end. Elle sera composée de partenaires de l'entrepreneuriat (conseillers à la création, banquiers, experts, assureurs...), étudiants, autres entrepreneurs, personnes intéressées par l'entrepreneuriat, ...

A noter qu'un candidat porteur de projet, qui ne serait pas sélectionné, serait intégré dans une équipe et deviendra un participant.

Les personnes souhaitant s'inscrire en tant que **participants** doivent envoyer un mail à la Fabrique à entreprendre fabriqueaentreprendre@grand-senonasi.fr ou à l'un des co-organisateur. Elles rempliront le formulaire d'engagement de confidentialité et de droit à l'image le jour du start up week-end.

4. Déroulement

Le start-up week-end démarre le vendredi 24 mai 2024 à 17h et se termine le samedi 25 mai 2024 à 19h30.

La Fabrique à entreprendre, dans le cadre de cet événement, offre la restauration le vendredi soir, le brunch du samedi matin, le déjeuner du midi pour permettre aux candidats et participants de rester présents sur site pendant toute la durée de l'événement.

Le start-up week-end se termine par un pot de clôture pour féliciter les candidats et les équipes et remercier les participants, jury, coachs, partenaires, ...

5. Communication

Le service communication de l'agglomération du Grand Sénonais sera présent ponctuellement pour réaliser des prises de vues photos et vidéos ainsi que des interviews des porteurs de projet. Dans ce cadre, les candidats et les participants signent une autorisation de droit à l'image pour l'utilisation de ces éléments dans les supports de communication de l'agglomération du Grand Sénonais, de la Fabrique à entreprendre du Grand Sénonais et de la ville de Sens (magazines, réseaux sociaux, sites internet) et des co-organisateur Initiative 89 et BGE Nièvre Yonne.

La communication à l'initiative du candidat ou d'un participant, en lien avec le Start-up week-end, doit mentionner l'initiative de la Fabrique à entreprendre du Grand Sénonais et taguer la Fabrique à entreprendre et les co-organisateur sur les réseaux sociaux.

L'hashtag **#startupweekendgrandsenonais** sera utilisé à chaque publication



6. Confidentialité

Les candidats et les participants doivent s'engager à respecter une clause de confidentialité au sujet des autres projets présentés et travaillés lors de ce start-up week-end.

7. RGPD

La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais traite des données personnelles dans le cadre de la Fabrique à entreprendre. Ce traitement, effectué sur la base d'une mission d'intérêt public, a pour finalités :

- L'information des personnes sur les actions de la Fabrique
- L'accompagnement des participants au dispositif
- L'élaboration de statistiques

Les données collectées ne sont conservées que pendant la période strictement nécessaire à l'accomplissement de ces finalités puis sont anonymisées. Ces données peuvent être accessibles aux partenaires de la Fabrique et aux acteurs intervenant dans le cadre du dispositif.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification de suppression, de limitation et d'opposition aux traitements de données vous concernant. Pour exercer vos droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPD) :

- Par courrier électronique à l'adresse : dpd@grand-senonais.fr
- Par courrier postal, à l'attention du Délégué à la Protection des Données (DPD) au 21 boulevard du 14 juillet, CS 80552, 89105 SENS CEDEX

Si vous n'êtes pas satisfait du traitement de votre demande, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.